CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVÉSA

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 25 Septembre 2020

<u>OBJET</u>: Aide aux familles des enfants issus de quartiers prioritaires dans le cadre du dispositif "classes transplantées".

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'allouer les subventions figurant dans le tableau annexé au rapport ;
- d'autoriser, pour toute subvention supérieure ou égale à 23 000 € la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense de 4 500 €sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées